



COMMUNE DE LANHOUARNEAU

Mairie. Place de la Mairie. 29430 LANHOUARNEAU

Tél. 02 98 61 48 87. Fax. 02 98 61 69 17

COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr

www.lanhouarneau.fr

COMPTE RENDU DE REUNION	Conseil municipal du 6 Décembre 2018
Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	Date de convocation : 29 novembre 2018 Absents : 0 Excusés : 1

1°. Le point sur les travaux en cours :

- **L'enfouissement des réseaux, rue du Calvaire et rue des Capucines, arrive à son terme.**
Pour finaliser l'ensemble, une coupure d'électricité sera faite le 17 décembre, pour brancher les nouveaux candélabres et enlever les anciens poteaux hors service.
- **Déploiement de la fibre optique :**
Les armoires de répartition ont été installées, à Placemeur et rue des Ecoles.
Les travaux de déploiement de la fibre, proprement dit, vont commencer ces jours-ci, pour plusieurs mois. Une équipe de techniciens travaillera sur le réseau enterré, une autre sur le réseau aérien.

2°. Le point sur les dossiers en cours :

- **Evaluation environnementale de l'extension du zonage d'assainissement collectif**
La MRAE Mission Régionale d'Autorité Environnementale a demandé que le projet d'extension de zonage d'assainissement collectif soit soumis à évaluation environnementale.
Pour cette raison, la Commune a consulté deux cabinets d'étude pour faire ce dossier complémentaire.
C'est le cabinet SAFÈGE qui a été retenu, pour un prix de 3 348.60 euros Hors Taxes
- **Adressage – dénomination – numérotation avec La Poste :**
Afin que chaque maison et bâtiment professionnel desservi par le téléphone obtienne une adresse postale avec N° et nom de quartier, La Poste et une commission communale ont travaillé sur l'ensemble des quartiers à délimiter.
Une des principales étapes était de nommer l'ensemble des quartiers avec une orthographe définitive.

Dans un second temps, La Poste va procéder à la numérotation des habitations et bâtiments professionnels.

Puis, au printemps 2019, une réunion d'information sera organisée à destination de l'ensemble de la population (hors agglomération : les numéros avec noms de rues-places-cité existents déjà). A cette occasion, une plaque avec le numéro sera distribuée à tous les administrés concernés, et une information sera faite sur l'importance d'avoir une adresse exacte et précise.

L'objectif de cette opération est d'attribuer une adresse avec N° pour tous les immeubles desservis par le téléphone :

- Car une adresse complète est indispensable pour que chaque prise de téléphone puisse être raccordée à la fibre optique, courant 2019.
- Car les services de secours (pompiers – SAMU), les services d'aide à domicile (médecins, infirmiers, auxiliaires de vie...), ont besoin d'arriver facilement chez la personne nécessitant secours et/ou soins.
- La distribution du courrier et les livraisons diverses pourront se faire sans risque d'erreur du destinataire.

A NOTER : Il est très important que chaque boîte à lettre comporte une étiquette mentionnant l'adresse exacte desservie : N° + dénomination de rue ou de quartier (les noms des résidents ne sont pas nécessaires, l'adresse OUI)

- **Remplacement du photocopieur :**

Le contrat de maintenance du photocopieur de la mairie arrive à échéance en mars 2019, avant le vote du budget primitif 2019.

Le conseil municipal autorise la consultation de trois fournisseurs pour comparer les offres sur le même type de matériel que l'existant, avec reprise de la machine actuelle.

- **Le rapport d'activité 2017 du SDEEF Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipe ment du Finistère a été approuvé par le conseil municipal.**

Il est consultable en mairie.

- **Dans le cadre d'un dossier de subvention DETR Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux, une étude est réalisée en vue du remplacement de tous les luminaires de la salle polyvalente.**

Cet équipement a été créé en 1993.

Le but de cette étude est de faire réaliser des économies d'énergie dans le fonctionnement de l'ensemble des locaux situés dans cet ensemble.

Un dossier dans ce sens sera déposé en sous-préfecture pour le 15 décembre 2018.

3°. Haut-Léon Communauté :

- La commune de Lanhouarneau va adhérer à un **groupement de commandes**, avec les collectivités de haut-Léon Communauté, pour le **diagnostic amiante et hydrocarbures dans les revêtements de chaussées**.

Ce diagnostic est obligatoire quand des travaux doivent être faits sur des chaussées, et représente un coût, qui pourra être amoindri du fait du groupement de commande.

- **La compensation à verser à Haut Léon Communauté sur l'exercice 2018** est arrêtée définitivement à :
 - o 10 901 € en reversement de compensation
 - o + 556 euros de régularisation sur les dossiers d'urbanisme traités en 2017 pour Lanhouarneau

Soit un montant total de 11 457 euros reversé par Lanhouarneau à Haut-Léon Communauté sur l'exercice 2018.

4°. Adhésion au nouveau contrat d'assurance prévoyance

Le conseil municipal valide la signature d'une convention avec le Centre de Gestion du Finistère, pour l'encadrement d'un contrat d'assurance prévoyance pour les agents de la Fonction Publique Territoriale.

Le nouveau prestataire sera SOFAXIS, à partir du 1^{er} janvier 2019.

5°. Décision modificative budgétaire N° 2. 2018

Pour bien clôturer les opérations de l'exercice comptable 2018, le conseil municipal a voté les virements de crédits comme détaillé ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement :	
739211 : compensation à verser à HLC	2 296.00 €
Recettes de fonctionnement :	
74718 : aide de l'Etat pour CAE	2 296.00 €
Dépenses d'investissement :	
2183 : achat de matériel de bureau	4 148.99 €
Recettes d'investissement :	
1342 : produit des amendes de police	4 148.99 €

6°. Motion en faveur du SMUR de l'hôpital de Douarnenez :

En réponse à l'appel fait par l'association des Maires Ruraux, le conseil municipal a voté la motion suivante :

-déplorant le fait que la ligne de SMUR, dépendant du Centre Hospitalier Intercommunal de Cornouaille à Quimper, affectée au Centre Hospitalier Michel Mazéas à Douarnenez, ait été ramenée au CHIC en période nocturne et en fin de semaine ou en jour férié,

-regrettant que les communes concernées par cette mesure n'en aient pas été préalablement informées,

-ne pouvant accepter que cette mesure présentée comme transitoire pour la période allant de la fin du mois de mai à la fin du mois d'août, soit toujours en vigueur, contrairement aux engagements exprimés,

-craignant que cette mesure temporaire ne devienne durable, sinon définitive,

-inquiet devant les risques graves créés par cette mesure pour une partie au moins, sinon pour la totalité, des habitants du bassin de population desservi par le CH Michel Mazéas, en les plaçant, en cas d'urgence vitale, en zone blanche, au-delà d'un délai d'intervention d'une demi-heure en ambulance et considérant que l'intervention éventuelle de l'hélicoptère médicalisé du SAMU n'est pas pleinement satisfaisante pour pallier la création de telles zones blanches,

-inquiet devant le manque de médecins urgentistes au niveau national comme au niveau local, dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire du Sud-Finistère,

-inquiet des effets de la politique de santé, récemment définie par le gouvernement, qui risque d'accroître les difficultés d'accès aux soins, en vidant les structures hospitalières de proximité de leur substance et notamment de leur service d'urgence,

Le conseil municipal :

-demande le rétablissement immédiat au CH Michel Mazéas de la ligne de SMUR qui lui était précédemment affectée 24 h sur 24,

-demande à l'ARS de Bretagne de lui faire savoir à quelle date cette ligne sera effectivement rétablie,

-demande que le Centre Hospitalier Michel Mazéas à Douarnenez, comme les autres hôpitaux de proximité, soit doté de tous les moyens (humains et matériels) et services nécessaires, dont une ligne de SMUR à demeure, pour répondre aux besoins de la population,

-se déclare en état de vigilance quant au maintien des moyens et services existant actuellement au Centre Hospitalier Michel Mazéas de Douarnenez, dont le service des urgences 24 h sur 24.

7°. Lotissement communal

Suite à l'achat d'un terrain situé rue des Ecoles, le conseil municipal a nommé le futur lotissement communal qui sera réalisé à cet endroit.

Il s'appellera **le Hameau des Bruyères**, le temps de la partie administrative : création d'un budget comptable dédié, confection du projet (conception de l'aménagement de l'espace – assainissement – autorisations d'urbanisme), recherche de financements, réalisation des travaux d'aménagement, vente des lots...

Une fois que le lotissement sera livré, la voie intérieure qui desservira les habitations portera le nom de « **rue des Bruyères** ». Les maisons desservies par la voir intérieur porteront l'adresse de la rue des Bruyères. Celles qui auront un accès sur une autre rue auront pour adresse la rue qui les dessert : rue des Ecoles, ou rue Mathurin Méheut, ou allée Xavier Grall.

Tarifs municipaux 2019

Voici les tarifs qui ont été définis pour l'année 2019, concernant les services municipaux mis à disposition des administrés.

OBJET	TARIFS 2019
LOCATION DE SALLES	pas de changement
Repas à Ty-Placemeur	110 € (caution 500€)
Apéritif Ty-Placemeur	60 € (caution 500€)
Pénalité pour locaux rendus sales	entreprise nettoyage ou nettoyage par agent municipal, facturé au locataire
Fêtes de classes Ty-Placemeur	gratuit
Réunions politiques électorales	60,00 €
Réunions entreprises à Ty Placemeur	50,00 €
location du boulodrome de Ty-Placemeur	30 €, en option avec Ty-Placemeur, ou seul
réunions d'entreprises à la bibliothèque	30,00 €
Réunions-repas d'entreprises à la salle polyvalente	Uniquement sur décision du conseil municipal
Clé gymnase dimanche matin (adulte)	Adhésion obligatoire à l'ALSC pour TOUS les joueurs : 3€/personne/an
LOCATION DE MATERIEL	pas de changement
50 couverts	15€ (caution 30€)
Le couvert supplémentaire	0,30 €
Une table	1,00 €
Une chaise	0,30 €
Batteur + gamelles adéquates (ass°locales)	25,00 €
Consommation énergie repas d'associations	30,00 €
Sono portative	gratuite aux assos non louée aux privés
PHOTOCOPIES	pas de changement
Noir et blanc	0.30€ privés gratuit aux assos (noter)
Couleur privés	1,00 €
Couleur assos	0,50 €
ENVOI D'UN FAX	0,50 € la feuille
CONCESSIONS AU CIMETIERE	
Une largeur pour 15 ans	125,00 €
Une largeur pour 30 ans	250,00 €
COLUMBARIUM	pas de changement
Concession 15 ans	600,00 €
Concession 30 ans	900,00 €
Frais pose et dépose porte	80€/deuil

OBJET	tarifs 2019
PONT BASCULE	pas de changement
De 0 à 10 tonnes	1,50 €
De 10 à 20 tonnes	2,50 €
De 20 à 30 tonnes	3,50 €
De 30 à 40 tonnes	4,00 €
De 40 à 50 tonnes	5,00 €
Ristourne par tranche si pesées nombreuses	10% de 76 à 150 € 20% de 151€ à +
BADGE vendu par Jean-Yves	15€ l'unité
BIBLIOTHEQUE	
Livres et cassettes audio par an et par famille	15€/famille pour tous les supports, à date anniversaire
Cassettes vidéos par an et par famille	
livres et audio et DVD par an et par famille	
abonnement de l'école à la bibliothèque	gratuit
abonnements MAM et ass.mat.	gratuit
Livre perdu / non rendu	remboursement par l'abonné
Document rendu avec retard après courrier	1€ par mois de retard et par document rendu en retard
DROIT DE PLACE COMMERÇANTS	pas de changement
Vente ponctuelle sur demande	50€ par passage
Vente hebdomadaire	50€ par an et par commerçant
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	pas de changement
Nouveau raccordement dans zonage	3 000,00 €
Prix du M3 d'eau traitée	1.30€ à confirmer au BP
Prix de l'abonnement annuel	90€ à confirmer au BP
DIVERS	pas de changement
1 buse de 6 mètres posée par la Commune	forfait de 350 €
1 buse de 6m à poser par le demandeur	120 euros
Participation pour extension électrique chez un particulier	montant payé par la commune à ERDF après signature convention